

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2024

oOo

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

- 1- Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées
- 2- 3^{ème} (Culture, Sports, Animation et Vie Associative), 6^{ème} (Transition Ecologique, Environnement et Développement Durable) et 7^{ème} (Mobilités) Commissions Municipales
- 3- Conseils d'Ecoles

oOo

RAPPORT

Madame Agnès CHABOT a démissionné du Conseil Municipal le 24 avril 2024.

Elle avait été désignée par le Conseil Municipal pour faire partie de la Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées et des 3^{ème} (Culture, Sports, Animation et Vie Associative), 6^{ème} (Transition Ecologique, Environnement et Développement Durable) et 7^{ème} (Mobilités) Commissions Municipales.

Par ailleurs, Madame Fatima ZAMBARDJOURI qui a démissionné du Conseil Municipal le 29 mars 2024 avait été désignée par le Conseil Municipal pour faire partie du Conseil de l'Ecole DUNOYER DE SEGONZAC maternelle et élémentaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de pourvoir à leur remplacement au sein de ces divers organismes.

Enfin, en raison de l'ouverture à la rentrée prochaine, du groupe scolaire Jean Zay, il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein de ce Conseil d'Ecole.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 21 Juin 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme EL MEZOUED	à	M. AIT-OUARAZ	M. FOYER	à	M. KALONJI
Mme AUBERT	à	M. VOULDOUKIS	Mme LEON	à	M. REYNIER
M. BENSABAT	à	M. SENANT	Mme REMY-LARGEAU	à	M. MAUGER
Mme SALL	à	M. HOBEIKA			

Conseiller absent : M. PARISIS

Mme SIMON est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 Voix POUR
Voix CONTRE
Voix ABSTENTION
Voix N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES - MODIFICATIF

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2143-3 ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la délibération du 16 Février 2016 par laquelle l'Etablissement Public Vallée Sud Grand Paris a créé une commission Intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées ;

CONSIDERANT la possibilité, fixée par la loi précitée dans son article 46, de créer, pour les communes de plus de 5 000 habitants, une sous-commission communale pour l'accessibilité, en complément de la commission Intercommunale ;

VU sa délibération du 10 Mai 2007 créant ladite commission ;

VU sa délibération du 10 Juin 2020 désignant ses représentants au sein de la commission précitée ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal de Madame Agnès CHABOT, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE. – Est élu, au scrutin secret, au sein de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées :

- M. Laurent SOUCHAUD.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 21 Juin 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme EL MEZOUED	à	M. AIT-OUARAZ	M. FOYER	à	M. KALONJI
Mme AUBERT	à	M. VOULDOUKIS	Mme LEON	à	M. REYNIER
M. BENSABAT	à	M. SENANT	Mme REMY-LARGEAU	à	M. MAUGER
Mme SALL	à	M. HOBEIKA			

Conseiller absent : M. PARISIS

Mme SIMON est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 Voix POUR
Voix CONTRE
Voix ABSTENTION
Voix N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES 3^{ème} (Culture, Sports, Animation et Vie Associative), 6^{ème} (Transition Ecologique, Environnement et Développement Durable) et 7^{ème} (Mobilités) COMMISSIONS MUNICIPALES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22 ;

Vu sa délibération en date du 24 Septembre 2020 créant 10 Commissions Municipales et désignant les membres les composant ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal de Madame Agnès CHABOT, il s'avère nécessaire de procéder à son remplacement au sein des 3^{ème} (Culture, Sports, Animation et Vie Associative), 6^{ème} (Transition Ecologique, Environnement et Développement Durable) et 7^{ème} (Mobilités) Commissions Municipales ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE.- Est désigné pour faire partie des :

3^{ème} Commission Municipale chargée de la Culture, des Sports, de l'Animation et de la Vie Associative :

- M. Laurent SOUCHAUD

6^{ème} Commission Municipale chargée de la Transition Ecologique, de l'Environnement et du Développement Durable :

- M. Laurent SOUCHAUD

7^{ème} Commission Municipale chargée des Mobilités :

- M. Laurent SOUCHAUD.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 21 Juin 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme EL MEZOUED	à	M. AIT-OUARAZ	M. FOYER	à	M. KALONJI
Mme AUBERT	à	M. VOULDOUKIS	Mme LEON	à	M. REYNIER
M. BENSABAT	à	M. SENANT	Mme REMY-LARGEAU	à	M. MAUGER
Mme SALL	à	M. HOBEIKA			

Conseiller absent : M. PARISIS

Mme SIMON est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48	Voix	POUR
	Voix	CONTRE
	Voix	ABSTENTION
	Voix	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN
DES CONSEILS D'ECOLES – MODIFICATIF**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

VU le décret n° 90-788 du 06 Septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU sa délibération du 10 Juin 2020 désignant ses représentants au sein des Conseils d'Ecoles ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal de Madame Fatima ZAMBARDJOUDI le 29 Mars 2024, il convient de la remplacer au sein du Conseil d'Ecole de l'école Dunoyer de Segonzac maternelle et élémentaire ;

CONSIDERANT, par ailleurs, qu'en raison de l'ouverture à la rentrée 2024, du groupe scolaire Jean Zay, il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein de ce Conseil d'Ecole ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus pour représenter la Commune au sein des Conseils d'Ecole suivants :

Ecole DUNOYER DE SEGONZAC MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- Mme Sophie SANSY, en qualité de titulaire.

Ecole JEAN ZAY MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- Mme Anne FAURET, en qualité de titulaire

- M. Emmanuel DECROP, en qualité de suppléant.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme

Le Maire